Image not found or type unknown

Succession inconnue, occupation du bien

Par **palotti**, le **23/12/2012** à **23:15**

Bonjour,
Je viens d'apprendre par mon pere qu'il serait héritier de terrains lui venant de sa grand mère maternelle.
Or la succession n'a pas éte faite, sa mère (aujourd'hui décédée) n'a pas été informée d'une quelconque succession.
Aujourd'hui ces terrains sont occupés par des gens qui ne sont pas de la famille, et qui je pense n'en ont pas le droit. Ma question est donc de savoir s'il y a un recours possible, étant donné que mon père est l'héritier légitime. J'ajoute que cette succession remonte à plus de 30 ans, ainsi que son occupation par ces inconnus. Que nous n'avons pas d'acte de propriété même si le cadastre est toujours au nom de sa grand-mère.
Merci por votre réponse d'avance,
cordialement,
Mlle Paoli

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés